

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14906 Numéro SIREN : 821 122 223 Nom ou dénomination : 7TRACKS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 92500

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

=====

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

=====

Le soussigné, Monsieur Bernard FOCONE, président et actionnaire de la société « 7TRACKS » société par actions simplifiée, au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 14, rue Charles V PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 821 122 223, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/22 établi le présent rapport de gestion :

**ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET
DES RESULTATS DE L'EXERCICE**

Au cours de cet exercice, la société n'a pas réalisé de chiffres d'affaires mais après comptabilisation de 14 029 euros de production immobilisée et 1 157 euros d'autres produits, le total des produits d'exploitation s'élève à 15 185 euros, en augmentation par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021 au cours duquel il s'élevait à 10 214 euros.

Le total des charges d'exploitation a lui aussi augmenté, passant de 13 367 euros pour l'exercice 2021, à 21 124 euros pour l'exercice qui vient de s'écouler.

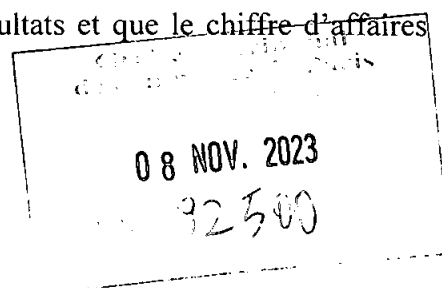
Lesdites charges d'exploitations se décomposent de la manière suivante :

- 17 930 euros d'autres charges externes,
- 75 euros d'impôts et taxes,
- 3 118 euros de dotations aux amortissements,

Le résultat d'exploitation, égal au résultat de l'exercice, est donc déficitaire à hauteur de 5 938 euros.

PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2023

Nous espérons que l'exercice 2023 offrira de meilleurs résultats et que le chiffre d'affaires augmentera.



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se solde par un déficit d'un montant de 5 938 euros, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- - 5 938 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 29 111 euros.

DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément à l'article 243bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

DEPENSES SOMPTUAIRES

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

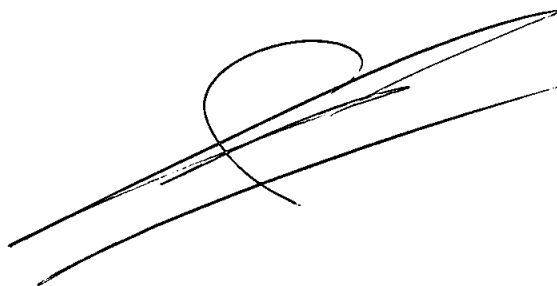
Il est rappelé qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est venue à la connaissance de la présidence.

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de notre société ont été établis selon les formes et les méthodes en vigueur.

Fait à Paris, le 13 juin 2023

Le Président
B. FOCONE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

=====

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES**

=====

L'an deux mil vingt trois, le 30 juin à dix heures, au siège social,

Les actionnaires de la Société se sont réunis sur la convocation orale du Président.

L'assemblée est présidée par M. Bernard FOCONÉ, Président et actionnaire.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents, représentant la totalité du capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- Le rapport du Président ;
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation des comptes et rapports.
- *Quitus* au Président.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Etat des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Puis la lecture est donnée du rapport du Président.




Enfin le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant plus la parole, celui-ci met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un déficit de 5 938 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 223 *quater* du code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 dudit code au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte également, conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 5 938 euros de la façon suivante :

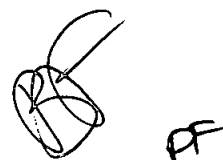
- - 5 938 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 29 111 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires prend acte de l'absence de convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L.227-10 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

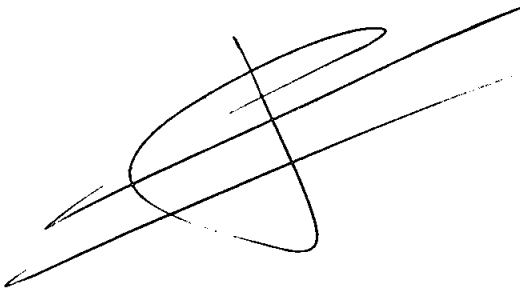
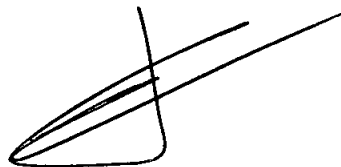
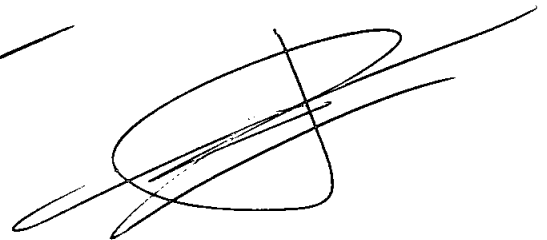
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les actionnaires

Fait à Paris, le 30 juin 2023

Le Président
B. FOCONE

Les Actionnaires
P. FOCONE B. FOCONE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a few sharp strokes and a small loop.A large, stylized handwritten signature in black ink, similar to the President's signature, with multiple loops and a long horizontal stroke.

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

L'exercice écoulé se solde par un déficit d'un montant de 5 938 euros, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- - 5 938 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 29 111 euros.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 30 JUIN 2023**

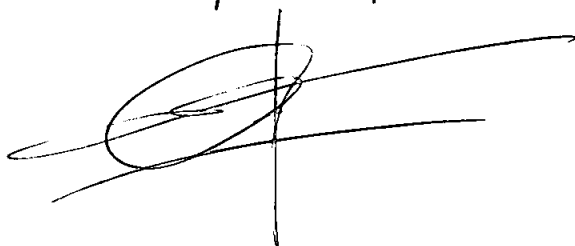
DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 5 938 euros de la façon suivante :

- - 5 938 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 29 111 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Authe. conforme

A large, stylized handwritten signature, possibly reading 'Authe. conforme', is written over the text.

Désignation de l'entreprise 7TRACKS SAS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 14 RUE CHARLES V

75004 PARIS

Numéro SIRET * 8 2 1 1 2 2 2 2 3 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010			
	Autres *	014	15 239	14 029	341
	Immobilisations corporelles *	028	13 469	2 297	5 074
	Immobilisations financières * (1)	040			
Total I (5)		044	28 708	16 326	5 415
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			
	Marchandises *	060			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064			
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	430	430	336
	Autres * (3)	072	2 674	2 674	502
	Valeurs mobilières de placement	080			
	Disponibilités	084	15 865	15 865	33 406
	Charges constatées d'avance *	092			
Total II		096	18 969	18 969	34 245
Total général (I+II)		110	47 677	35 295	39 660

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	3 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		300	300
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		35 049	38 201
	Résultat de l'exercice	136		(5 938)	(3 153)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		32 410	38 349
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 873	710
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	12	12	601
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		2 885	1 311
Total général (I + II + III)		180		35 295	39 660

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 029
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 210	412	14 029	414		416	15 239	15 239
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 885	442		444		446	4 885	4 885
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	8 584	472		474		476	8 584	8 584
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	14 679	492	14 029	494		496	28 708	28 708

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	8 69	502	3 41	504		506	1 210
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 937	532	1 497	534		536	3 434
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	6 458	562	1 280	564		566	7 738
TOTAL		570	9 264	572	3 118	574		576	12 382

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	5 617	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	5 617
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	5 938
			Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870	11 555

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	116
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 277
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 2 1 1 2 2 2 2 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 7TRACKS SAS

ADRESSE (voie) 14 RUE CHARLES V CO/ABC LIV

CODE POSTAL 75004 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FOCONE Prénom(s) PATRICE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 070871 N° Département 93 Commune PANTIN Pays FR

Adresse : N° 15 Voie RUE PAVEE

Code postal 75004 Commune PARIS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique FOCONE Prénom(s) BERNARD

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 290441 N° Département 99 Commune ALGER Pays DZ

Adresse : N° 2A Voie SCHONBLICKSTRASSE

Code postal 86356 Commune NEUSÄSS Pays DEUTSCHLAND

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.